

Convention de stage

Section paramédicale et sociale

La présente convention est conclue entre les parties signataires dont les coordonnées sont indiquées au verso.

Ce stage est à caractère essentiellement éducatif, et a pour objectif de faire découvrir à l'élève stagiaire (dénommé ci-après « le stagiaire ») le monde professionnel. La période de stage ainsi que le métier présenté sont indiqués au verso.

L'entreprise s'engage à

- informer le stagiaire de toute consigne de sécurité ou autre instruction qui pourrait le concerner
- diriger et surveiller la formation pratique
- ne pas faire travailler le stagiaire sur des machines et dispositifs qui mettent sa santé en danger
- ne pas charger le stagiaire de travaux et de prestations étrangers à l'objet de la convention, ou de missions à risque dépassant le niveau de qualification du stagiaire
- compléter en fin de stage une grille d'évaluation

Le stagiaire s'engage à respecter le règlement de discipline interne de l'entreprise, notamment pour ce qui est

- de la présence régulière, une absence éventuelle étant à signaler dans les meilleurs délais,
- de la justification obligatoire pour absences,
- du respect des locaux, du matériel et des outils qui lui seraient confiés,
- des consignes de sécurité et de toute autre instruction que le stagiaire pourrait recevoir.

Le stagiaire s'engage à ne divulguer aucune des informations concernant l'entreprise qui lui auraient été communiquées dans le cadre du stage. Cette obligation s'applique tant à l'égard des tiers que des personnes salariées de l'entreprise. Cette obligation s'applique pendant et au-delà de la durée de la convention de stage.

Le stagiaire est en outre tenu à

- suivre consciencieusement les instructions qui lui sont données et collaborer, dans le cadre de ses possibilités, aux travaux et prestations à exécuter,
- dédommager les dégâts éventuels qu'il aura causés volontairement ou par négligence grave.

Pendant la durée du stage, le stagiaire demeure élève du Lycée Guillaume Kroll. Il bénéficie de la couverture de l'assurance obligatoire contre les accidents prévue au règlement grand-ducal du 17 décembre 2010 concernant l'assurance-accident dans le cadre de l'enseignement précoce, préscolaire, scolaire et universitaire. L'entreprise informe immédiatement l'établissement d'enseignement de la survenance de tout accident impliquant le stagiaire.

La convention peut être dénoncée d'un commun accord entre l'entreprise et le lycée, moyennant préavis de 24 heures ouvrables, dans l'éventualité

- du constat commun que le stagiaire est incapable de suivre la formation dans le domaine choisi,
- qu'une des parties a méconnu d'une manière grave, les obligations que cette convention lui impose.

Toute faute grave ou tentative de fraude de la part du stagiaire peut mettre fin au stage, sous condition que le lycée en soit immédiatement averti.

Les dispositions du Code du Travail sont d'application. Le stage est non rémunéré par l'entreprise.

Toutes les parties s'engagent à respecter les mesures de sécurité instaurées dans le cadre de la lutte contre la COVID-19 et elles donnent leur accord formel à l'organisation de ce stage dans les circonstances actuelles.

Lu et approuvé, le

Cachet et signature de l'**entreprise** :

Cachet et signature de la **direction du LGK** :

Signature du **stagiaire** :

Signature du **représentant légal du stagiaire** :
(si mineur)

Données concernant l'élève stagiaire

Nom et prénom	
N° de matricule	
N° et rue	
Code postal et localité	
Téléphone/GSM	
Classe actuelle	
Régent(e)	

Données concernant le représentant légal (si mineur)

Nom et prénom	
Téléphone/GSM	

Données concernant l'entreprise

Entreprise	
Responsable RH	
Tuteur du stage	
Adresse e-mail	
N° et rue	
Code postal et localité	
Téléphone :	

Données concernant le stage

Période(s) de stage						
Horaires de stage	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Métier présenté						
Observations (tâches, tenue vestimentaire...)						
L'élève est autorisé(e) à photographier les locaux afin <u>d'illustrer son dossier de stage</u> <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non						

Données concernant le lycée

Adresse	Lycée Guillaume Kroll 32, rue Henri Koch L-4354 Esch-sur-Alzette
Directeur	M. Patrick STRAUS
Contacts	
Courriel	
Téléphone	55 95 45-264/-239

Les données ci-dessus sont collectées afin d'assurer la bonne exécution du contrat, conformément au règlement européen EU2016/679 relatif à la protection des données personnelles (RGPD).